



Monsieur Laurent NEYER

Directeur Régional

DIRECCTE PACA

Nice, Le 20 mai 2020

Courrier envoyé par courriel à dr-paca.direccte@direccte.gouv.fr

Objet : Recours administratif préalable

Société ESCOTA

Siret : 9372024061244A0

APE : 5221Z

Monsieur Le Directeur,

Lors du CSE du 28 avril 2020, après l'avis défavorable de ses membres au projet d'accord portant sur les mesures exceptionnelles en matière de congés et de repos, la direction d'ESCOTA a indiqué qu'elle allait recourir au dispositif d'activité partielle à compter du 1er Mai 2020 et potentiellement jusqu'au 31/12/2020 malgré la reprise du trafic.

Dans un premier temps, elle a appliqué, sans respecter les règles, l'ordonnance, référencée 2020-323 du 25/03/2020, en imposant sur le mois d'avril la prise de 10 jours de tous types de repos - hors CP - y compris RTT non acquis. Dans un deuxième temps, elle n'a pas réussi à trouver un accord visant à faire poser les 6 jours de CP sur les mois de mai et juin.

Nous avons indiqué à la DIRECCTE départementale des Alpes Maritimes, que, selon nous, il ne s'agissait nullement d'une activité partielle collective mais d'une activité partielle individuelle déguisée avec une répartition non uniforme.

En effet, la présentation a porté sur un volume global d'heures et non sur un volume identique par salarié. Nous avons peu d'éléments pour nous assurer de la répartition équitable des heures d'activité

partielle et nous relevons que les 57 cadres tout-horaire (!) ne sont pas inclus dans le dispositif, la direction profitant de leur statut pour créer un amalgame avec les cadres dirigeants. Par contre, les salariés nous indiquent l'absence d'équité dans la répartition des heures d'activité partielle.

La DIRECCTE départementale des Alpes Maritimes ayant opposé une fin de non-recevoir aux alertes écrites de la CFDT comme de la CGT, sans motivation précise à notre avis, l'intersyndicale CFDT-CFTC-CFE/CGC-CGT-UNSA s'adresse à vous en espérant qu'une analyse approfondie de la situation sera conduite par vos services d'autant qu'il est fait appel dans le même temps à de la sous-traitance et des CDD à la formation bâclée.

Nous nous étonnons qu'une société comme la nôtre, ayant un monopole d'exploitation dans un système non concurrentiel, fasse appel à ce dispositif sachant qu'alors que le confinement démarrait et que la crise sanitaire était connue, en assemblée générale du 17 mars dernier était votée la distribution de quelques centaines de millions d'euros de dividendes, 3,15€ par action.

Tous ces éléments nous portent à croire qu'il y a eu une erreur manifeste d'appréciation des services de l'Etat liée sans doute à l'absence d'information permettant une analyse précise de la situation de notre entreprise, ce que nous déplorons.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur régional, l'assurance de notre considération distinguée

Les Organisations Syndicales d'Escota

Copie : Monsieur Le Préfet de la Région PACA